

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1375 - 23 février 1989 - 4 F

D 1375 HAÏTI: DÉCLARATION DE LA COMMISSION JUSTICE ET PAIX

Alors que les milieux politiques vivent dans un climat malsain d'indécision (cf. DIAL D 1374), les milieux de l'Eglise catholique sont divisés sur l'analyse de la situation et sur les hypothèses politiques concernant l'avenir. De ce point l'affaire du P. Aristide est significative (cf. DIAL D 1373).

Pour le 3e anniversaire de la chute de Duvalier, le 7 février 1989, la Commission épiscopale justice et paix donne son point de vue sur la situation en Haïti. Une déclaration qui sonne comme un appel au secours...

Note DIAL

DÉCLARATION DU BUREAU DE LA COMMISSION NATIONALE JUSTICE ET PAIX

En ce troisième anniversaire du 7 février 1986, le bureau national de la commission Justice et Paix s'adresse à tous les croyants et à tous les hommes de bonne volonté qui oeuvrent pour que la paix, fruit de la justice, puisse s'établir en Haïti.

Notre combat pour la justice et pour la paix prend sa racine dans l'appel de Dieu créateur qui a fait l'homme à son image comme à sa ressemblance. Dès lors, toute notre vie devient une lutte pour la vie, pour la maîtrise de cette terre, pour le partage fraternel.

Notre combat pour la justice et pour la paix s'enracine dans le combat de Jésus ressuscité contre les forces de mort qui ont tramé un complot pour faire disparaître Celui qui est le Chemin, la Vérité et la Vie.

Notre combat pour la justice et pour la paix prend sa force dans la force de l'Esprit-Saint qui ne cesse de rassembler l'Eglise, de réunir tous les hommes de droiture pour que la libération ouverte par le Christ Libérateur, torturé et ressuscité, soit communiquée à tous les hommes, de toutes races, de toutes conditions, de tout peuple.

Cette tâche, trois ans après le 7 février 1986, est devenue plus difficile et plus nécessaire encore dans une conjoncture compliquée où l'ambiguïté est devenue un art de gouverner:

- Ambiguïté à l'intérieur du pays due à l'instabilité et à la non-légitimité du pouvoir, à une insécurité permise et protégée par les forces de sécurité au gré des pressions politiques. Cette ambiguïté étend son ombre sur la promesse d'élections qui ne sont pas vues comme la sanction claire du peuple souverain, mais comme une possibilité de compromis du pouvoir et d'une partie de la classe politique sur le dos et en l'absence du peuple haïtien. Par ailleurs la menace de massacre à l'occasion d'une consultation électorale n'est pas encore écartée.

- Ambiguïté des instances internationales qui préparent dans les coulisses des solutions de statu quo, de pseudo-démocratie ou de démocratie contrôlée, ou encore

de démocratie dépendante et assistée, l'aide humanitaire devenant une arme de coercition, sous prétexte, comme le disait le Général Namphy qui voulait passer pour le champion des droits de l'homme (cf. Rapport Amnesty International), "que le peuple haïtien est incapable de démocratie".

- Ambiguïté dans l'Eglise elle-même que la crise n'a pas ménagée dans la conjoncture nouvelle d'après le 7 février et qui n'a pas su toujours, semble-t-il, déchiffrer les signes des temps et annoncer une bonne nouvelle aux pauvres d'Haïti.

Les pauvres d'Haïti ont commencé à se lever et à marcher vers leur libération. Depuis 1982, d'une façon claire, l'Eglise a décidé d'accompagner le peuple dans sa juste marche vers plus de justice et de paix pour qu'Haïti sorte de la malédiction de la dictature, du mépris, de la misère et de la mort.

L'Eglise a fait de nombreuses propositions pour définir avec les hommes de bonne volonté ce qu'est une démocratie véritable, réaliste et nécessaire pour écarter la menace de la dictature. Rappelons seulement:

- La Charte de l'Eglise d'Haïti pour la promotion humaine (8 décembre 1983)
- La Charte fondamentale pour le passage à une société démocratique selon la doctrine et l'expérience de l'Eglise (27 juin 1986)
- Démocratie en Haïti: principes et applications (7 octobre 1986).

Ce message se résume en trois affirmations fondamentales:

1) la démocratie véritable est le seul rempart contre la dictature, la dépendance et la mort;

2) le peuple haïtien est le principal acteur de son histoire. Mûri par l'épreuve, il est capable de cette démocratie dont on le prive, il peut prendre son histoire en main;

3) "*L'Eglise c'est nous, nous c'est l'Eglise*": la participation de tous et de chacun est nécessaire pour que vive l'Eglise, que se prépare la libération du peuple haïtien et que les pauvres reçoivent cette Bonne Nouvelle qui fera d'eux les acteurs de leur histoire (Message du symposium du 2 au 6 décembre 1982).

Aujourd'hui, que voyons-nous? Malgré la grande espérance du 7 février 1986, nous sommes obligés de constater

- qu'Haïti n'est toujours pas une démocratie;
- qu'Haïti ne prend pas réellement le chemin de la démocratie;
- qu'un petit nombre empêche par la force le peuple haïtien de se préparer à la démocratie.

Le pouvoir a toujours promis une transition vers la démocratie. Non seulement il n'a pas tenu ses promesses, mais à la faveur de l'espoir suscité il s'est consolidé comme une véritable dictature militaire qui n'a pas hésité à noyer dans le sang, le 29 novembre 1987, l'espoir réel d'un changement démocratique en Haïti.

Les trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont toujours concentrés entre les mêmes mains. L'indépendance de la justice et l'instauration d'une vraie justice sont toujours refusées au peuple haïtien. On en a eu une preuve éclatante dans l'affaire Franck Romain et dans l'affaire des criminels du 29 novembre 1987 qui représentent une menace réelle pour toute élection future.

Le pouvoir bénéficie et laisse proliférer une corruption du haut en bas de la société haïtienne qui divise le peuple, le saigne à blanc et le conduit directement à la dépendance, à la misère et à la mort.

Les droits de l'homme ne sont toujours pas respectés; la torture est toujours pratiquée; les populations ouvrières voient leurs revendications empêchées par la matraque; les populations paysannes sont toujours spoliées, battues et terrorisées par de nombreux chefs de section qui jouissent d'une étonnante impunité, alors que la preuve de leurs actes illégaux a été faite. Le dernier rapport d'Amnesty International datant de novembre 1988 comme celui de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Etats américains d'octobre 1988 donnent la preuve accablante que les violations des droits de l'homme, tortures, disparitions continuent jusqu'à ce jour sous le couvert et avec la participation des forces de sécurité.

Les forces de sécurité faillirent grandement à leur mission non seulement en laissant se développer l'insécurité quotidienne, mais en refusant au peuple le droit à la légitime défense et en participant même à des actions violentes, dans l'impunité la plus totale. La division armée-police, souhaitée par tous et promise par certains, n'a pas dépassé le stade des promesses verbales.

Le pouvoir utilise la pratique des complots contre la sécurité de l'Etat pour se renforcer et légitimer la pratique de la répression. Or depuis plusieurs années quel est le véritable complot contre la sécurité de l'Etat en Haïti?

- Le peuple haïtien est condamné à la misère; il ne peut même pas s'organiser en coopérative, en mouvement légal pour lutter contre la mort sans être taxé de communiste, c'est-à-dire passible de violence arbitraire.

- Les nombreux massacres de ces dernières années à Martissant, Fort-Dimanche, Cité Soleil (juin 1987), Jean-Rabel, Freycineau, Port-au-Prince et l'Artibonite (novembre 1987), Labadie et St-Jean-Bosco, l'attestent; le soi-disant plan de Savanette prolonge aujourd'hui cette politique (1).

Les élections libres et honnêtes ont été empêchées malgré la mobilisation de 2,2 millions d'Haïtiens inscrits sur les listes électorales en novembre 1987, en dépit des menaces et de l'insécurité. Alors que des élections truquées au vu et au su de tous, le 17 janvier 1988, se déroulent avec la protection des forces de sécurité, les revendications les plus légitimes et les plus urgentes pour restaurer la dignité du citoyen et de la nation ne sont pas entendues.

Nous avons même assisté au spectacle affligeant des élections du 17 janvier 1988 organisées par un conseil électoral anti-constitutionnel, truquées au vu de tous les observateurs nationaux et internationaux, avec une participation de 5% du corps électoral haïtien (cf. déclaration du 23 janvier 1988). Pourtant, le gouvernement de Monsieur Leslie Manigat a été présenté comme démocratique malgré son absence totale de popularité, au point que, aux yeux du peuple, le mot démocratie, tellement galvaudé, en a perdu son sens.

Or la transition vers la démocratie demande qu'en toute liberté le peuple puisse

- définir ses revendications fondamentales;
- s'organiser pour lutter contre la misère et l'injustice;
- choisir librement les femmes et les hommes capables de mettre en oeuvre le changement.

Le peuple, contraint à la survie, se voit empêché une fois de plus d'être l'acteur principal de son histoire. Il est purement et simplement renvoyé à l'écart de la démocratie. Pourtant il a manifesté au long de ces dernières années une étonnante aptitude à rebâtir une Haïti nouvelle. Il a, sans moyens, rendu Haïti propre en février/mars 1986, ce qu'aucun gouvernement n'a su ou pu faire.

Le 29 mars 1987, il a ratifié en masse une Constitution garantissant les libertés fondamentales et la séparation des pouvoirs. Avec sagesse la Constitution et le peuple ont prévu les conditions d'une vraie transition démocratique: permettre des élections libres et honnêtes, préparées par une équipe qui ne dépend pas du pouvoir en place, et garanties par les hautes autorités morales du pays. Nous constatons que dans le chaos actuel, dans une période particulièrement barbare de notre histoire, la Constitution de 1987 représente le seul îlot de légitimité à partir duquel peut s'enraciner l'effort de guérison d'un pays à l'article de la mort.

L'Eglise elle-même, dans cette situation nouvelle et difficile, sous la pression des forces internes et externes, ne paraît plus vivre à plein régime la dynamique qui la faisait se définir comme: "*L'Eglise c'est nous, nous c'est l'Eglise*". Pourtant elle continue d'être cela malgré toutes les situations de blocages. Son être même est d'être communion, d'être un élan pour que "*les pauvres reprennent espoir*"

[1] Allusion à un rapport transmis le 13 janvier 1988 au président Avril par le ministre de l'information et de la coordination sur la préparation d'un "soulèvement armé" sur le Plateau central, par l'action conjuguée du Mouvement paysan Papaye, du Front national de concertation, du Parti unifié des communistes haïtiens, du Front Charlemagne Péralte et des communautés ecclésiastiques de base Ti-Legliz (NdE).

et que quelque chose change ici", comme l'affirmait à la suite du symposium de 1982 le pape Jean-Paul II en Haïti le 29 mars 1983.

Le pouvoir cherche à tirer profit de cette situation complexe au moment même où l'Eglise désignait le 24 septembre 1988 le véritable obstacle au changement démocratique: "Le peuple rêvait d'une société où il y aurait du travail pour tous, où tous les crimes seraient punis par la loi, où tout le monde pourrait participer aux décisions politiques. Le peuple réclamait non pas un changement de quelques personnes, mais un changement de système politique. Or, qu'est-ce que nous avons constaté? Une indifférence totale vis-à-vis de ses problèmes; un refus de ses requêtes en matière de justice; un mépris de ses revendications les plus fondamentales. Loin de changer le système, on l'a consolidé en maintenant ou en rappelant à certains postes de la fonction publique des personnes chargées de la perpétuer. (...) Nous pouvons donc affirmer avec certitude: l'évènement du 17 septembre n'a de sens que dans la mesure où il a pour but de rompre avec cet état de choses (...) faire cesser l'oppression, combattre la corruption, freiner les abus de pouvoir et promouvoir le respect de la justice, des droits de l'homme et de la liberté d'expression."

Comment faire pour que cette volonté de changement s'oriente dans la direction voulue par le peuple et aboutisse à des résultats concrets? Il nous semble qu'il faille mener en même temps:

- une politique de déracinement du "macoutisme",
- et un plan de sauvetage national pour tirer de la misère un peuple à la dérive au plan économique et social."

"Cette politique comporte le désarmement général des "macoutes" et l'exclusion de l'administration publique de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué activement à consolider et à perpétuer le système dictatorial (...) Mais on ne peut se contenter de désarmer les "macoutes", il faut aussi mettre en place des structures judiciaires adéquates (...) N'est-ce pas le meilleur moyen d'éviter que ces requêtes de justice ne se transforment chez les victimes en désir de vengeance, une vengeance aveugle qui s'exerce aujourd'hui d'une manière qui dans certains cas ressemble étrangement à la façon d'agir des bourreaux d'hier? Nous insistons sur cette justice pour briser le cycle infernal de la haine et de la vengeance et pour que triomphe le sens profond de la dignité de l'homme, créè à l'image de Dieu."

Les évêques disaient justement "l'heure est grave". Aujourd'hui l'heure est plus grave encore quand

- misère et corruption augmentent;
- des complots permettent la répression et visent l'Eglise et les mouvements paysans;
- la transition démocratique s'esquisse dans le flou et prolonge l'illusion;
- la menace de novembre 1987 n'est pas écartée.

Nous demandons un sursaut national avec l'aide de l'opinion internationale, des combattants pour la justice et pour la paix du monde entier:

- Qu'à la lumière de cette histoire récente, toutes les forces vives et saines du pays se concertent dans l'affirmation que la démocratie est réalisable en Haïti, voulue par la majorité du peuple et empêchée par une petite minorité.
- Qu'à la lumière de cette histoire récente, les forces vives de la société civile puissent définir les voies et les moyens réalistes vers la démocratie en Haïti, désignent les points de repères où le peuple pourra lire les avancées réelles vers sa libération, comme le respect intégral de la lettre et de l'esprit de la Constitution de 1987 et la nécessité de juger les criminels du 29 novembre.
- Que dans l'Eglise et dans la société, chacun et chaque groupe dépassent ses positions personnelles devant la gravité du désastre possible, pansent les blessures pour que l'on puisse ensemble, dans le respect et la richesse de la diversité d'opinion qui est déjà un gage de la démocratie, laisser le peuple haïtien devenir le principal acteur de son histoire.

Port-au-Prince, samedi 4 février 1989

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F
Direct. Charles ANTOINE - Imp. DIAL - Com. par. presse 56249 - ISSN 0399-6441